



Association Internationale des Clubs Lions

District U-2

Gaétan Prévost

2^{ème} Vice-gouverneur

Commission du cancer infantile

(Club Lions de St-Romuald)

1110, Chemin Du Sault, Lévis, G6W 2N1

Rés. : 418-839-8675

Courriel : gaetan57@sympatico.ca



A tous les Clubs Lions de notre district:

A titre de responsable de la commission du cancer infantile au district U-2, il me fait plaisir de vous faire la promotion du programme de répit pour les parents d'enfants atteints d'un cancer.

Le cancer infantile est l'une des cinq causes qu'ont à coeur les membres des Clubs Lions. **Toutefois, trop peu d'actions ont été prises à ce jour pour soutenir cette cause au Québec.**

C'est pourquoi il vous est proposé d'apporter une aide financière pour différents types de répit offerts aux parents ayant des enfants atteints d'un cancer.

Les Clubs Lions désirant contribuer à cette cause n'auront qu'à faire parvenir leur don (voir le formulaire à la fin de cet article) et à l'acheminer au trésorier du District U-2, Lion André Desbiens.

Merci beaucoup pour votre don. Soyez assurés qu'il servira à apporter des moments de bonheur et de répit aux familles touchées par le cancer infantile.

Admissibilité au programme

– Le répit offert doit s'adapter aux différents besoins de la clientèle (dans une période moins intensive de traitement plutôt qu'en période de traitements intensifs).

– Les critères de sélection des familles seront non restrictifs au niveau des revenus et des situations familiales. Les familles sont ciblées par les différents intervenants psycho-sociaux selon le réel besoin de répit et selon les situations familiales évaluées par les travailleuses sociales (situation financière, présence d'un réseau soutien, les besoins des parents et de la fratrie, les capacités de se mobiliser, etc.).

– La sélection des familles se fera après discussion avec les intervenants psychosociaux en oncologie. Les familles sont alors invitées à contacter le coordonnateur de la Commission du cancer infantile soit Gaétan Prévost. gaetan57@sympatico.ca

-Le répit peut prendre différentes formes :

* Le répit au Monastère des Augustines pour les parents n'inclut pas les enfants. Cependant, ce type de répit, en fin de traitement avec un soin pour les parents, pourrait être une bonne idée pour les parents de la région élargie de Québec qui auraient accès à du gardiennage (donc après les traitements.. Il sera inclus dans ce plan de répit le gardiennage des enfants si des coûts y sont reliés.

* La location d'un chalet ou d'une suite hôtelière pour y séjourner en couple ou en famille.

* Répit offert par des services de soutien à domicile non offerts par le CSSS ni par Leucan. Par exemple, des services de traiteurs ou autres, pour avoir des repas déjà prêts lors des retours à domicile, des services d'entretien ménager, de grand ménage, intérieur ou extérieur, selon les besoins (aussi dans le contexte d'aseptisation du domicile avant le retour à la maison, tel que demandé par l'oncologie par exemple). Le CSSS offre certains de ces services, mais seulement dans certains cas précis de maintien à domicile ou de maladie chronique et la plupart des familles en oncologie n'ont pas accès à ce type de services avec le CSSS.

[Formulaire pour les Club Lions pour faire un don](#)

A tous les Clubs Lions de notre district:

A titre de responsable de la commission du cancer infantile au district U-2, il me fait plaisir de vous faire la promotion du programme de répit pour les parents d'enfants atteints d'un cancer.

Le cancer infantile est l'une des cinq causes qu'ont à coeur les membres des Clubs Lions. **Toutefois, trop peu d'actions ont été prises à ce jour pour soutenir cette cause au Québec.**

C'est pourquoi il vous est proposé d'apporter une aide financière pour différents types de répit offerts aux parents ayant des enfants atteints d'un cancer.

Les Clubs Lions désirant contribuer à cette cause n'auront qu'à faire parvenir leur don (voir le formulaire à la fin de cet article) et à l'acheminer au trésorier du District U-2, Lion André Desbiens.

Merci beaucoup pour votre don. Soyez assurés qu'il servira à apporter des moments de bonheur et de répit aux familles touchées par le cancer infantile.



« Nous servons »

www.lionsdistrictu2.org

Admissibilité au programme

- Le répit offert doit s'adapter aux différents besoins de la clientèle (dans une période moins intensive de traitement plutôt qu'en période de traitements intensifs).
- Les critères de sélection des familles seront non restrictifs au niveau des revenus et des situations familiales. Les familles sont ciblées par les différents intervenants psycho-sociaux selon le réel besoin de répit et selon les situations familiales évaluées par les travailleuses sociales (situation financière, présence d'un réseau soutien, les besoins des parents et de la fratrie, les capacités de se mobiliser, etc.).
- La sélection des familles se fera après discussion avec les intervenants psychosociaux en oncologie. Les familles sont alors invitées à contacter le coordonnateur de la Commission du cancer infantile soit Gaétan Prévost. gaetan57@sympatico.ca

-Le répit peut prendre différentes formes :

- * Le répit au Monastère des Augustines pour les parents n'inclut pas les enfants. Cependant, ce type de répit, en fin de traitement avec un soin pour les parents, pourrait être une bonne idée pour les parents de la région élargie de Québec qui auraient accès à du gardiennage (donc après les traitements.. Il sera inclus dans ce plan de répit le gardiennage des enfants si des coûts y sont reliés.
- * La location d'un chalet ou d'une suite hôtelière pour y séjourner en couple ou en famille.
- * Répit offert par des services de soutien à domicile non offerts par le CSSS ni par Leucan. Par exemple, des services de traiteurs ou autres, pour avoir des repas déjà prêts lors des retours à domicile, des services d'entretien ménager, de grand ménage, intérieur ou extérieur, selon les besoins (aussi dans le contexte d'aseptisation du domicile avant le retour à la maison, tel que demandé par l'oncologie par exemple). Le CSSS offre certains de ces services, mais seulement dans certains cas précis de maintien à domicile ou de maladie chronique et la plupart des familles en oncologie n'ont pas accès à ce type de services avec le CSSS.

[Formulaire pour les Club Lions pour faire un don](#)

